

**COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »
MERCREDI 31 Janvier 2024**

Présentation du dispositif socio-culturel et point d'information jeunes itinérant AGATH YOU par Stéphane MATHURIN et Cathy BERGES.

[« Camion itinérant AGATH'YOU »](#)

Objectifs de l'action :

Mise en lumière du dispositif itinérant AGATH'YOU :

- Accompagnement et accueil du public hors les murs sur les 5 thématiques de l'IJ (engagement citoyen, emploi insertion, prévention santé, mobilité, loisirs) et dans les démarches quotidiennes et administratives pour le Centre Social.
- Renforcement du lien social et le vivre-ensemble en allant vers le public.
- Lutte contre l'isolement et le repli sur soi.
- Lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique.

Descriptif

Camion aménagé pour recevoir du public qui va s'installer sur des emplacements stratégiques sur l'ensemble du territoire agathois.

Il sera partagé entre le Centre Socio-Culturel et le Point Information Jeunes.

Ce nouveau service itinérant porté par la Direction Cohésion Sociale et Jeunesse déploiera un ensemble de services adaptés : un café itinérant, un bureau d'accueil personnalisé, un espace numérique, un point d'information famille et jeune, des actions culturelles thématiques à travers des jeux et l'éducation à l'image...

Il interviendra en complémentarité du dispositif Vivons en Forme auprès des collèges et du lycée sur la prévention à la santé, l'équilibre alimentaire...

Il sera un outil complémentaire et d'informations pour les autres directions de la commune et les associations partenaires.

VIE QUOTIDIENNE

Rue Sadi Carnot

1 - Serait-il possible de transformer le stationnement handicapé en stationnement pour "ambulance" ou "arrêt minute". Le cabinet de kinésithérapie n'a pas d'emplacement pour stationnement des VSL et ambulances lors de l'accompagnement des patients.

Stationnement gênant sur le trottoir scooters, motos empêchant le passage des piétons et dérangerant pour les brancardiers lorsqu'ils déposent un patient.

Réponse :

Il ne sera pas possible de transformer cette place en arrêt minute, par contre, les agents des services techniques remettront le panneau de signalisation informant que c'est un stationnement destinés au personnes à mobilité réduites.

2 - M. Bury souhaite savoir où en est l'installation du banc (demande faite en septembre 2022).

Réponse :

Un contact sera pris avec Monsieur BURY.

3 - Serait-il possible de remettre une barrière au niveau de l'abaissement du trottoir, des véhicules continuent de s'y garer empêchant le passage des piétons, poussettes, fauteuils roulants....? Ou bien transformer cet endroit en parking 2 roues et de le matérialiser.

Réponse :

La demande sera formulée auprès des services de la Police Municipale.

4 - Refaire le marquage au sol, des places de stationnement devant le 46 rue Sadi Carnot, les véhicules se garent mal et des places sont perdues.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Attention des véhicules "ventouses" reviennent dans le secteur empêchant le stationnement.

Jardin Public

5 - Problème d'odeur d'égout constaté au niveau du jardin public et dans les maisons du côté rue Sadi Carnot, voir si les canalisations ne sont pas bouchées.

6 - Poteau manquant devant le jardin public.

7 - Remettre une grille au sol, allée du jardin public qui s'est affaissée suite aux nombreux passages de véhicules, risque de chûtes pour les personnes.

Réponse :

Les travaux seront effectués après une visite de terrain.

Divers

8 - Problèmes liés aux locations de courte durée : augmentation des dépôts sauvages de sacs d'ordures sur les bacs (containers) laissés à l'extérieur / stationnement dangereux à cheval sur la route et les trottoirs.

9 - bacs à ordures laissés dehors.

Réponse 8&9 :

A charge des propriétaires de demander à leurs locataires ou aux personnes qui procèdent au nettoyage des appartements de respecter les jours de sortie des bacs ainsi que les fréquences ou de demander des bacs de litrage plus importants.

10 - stationnement sur les trottoirs,

11 - déjections canines.

Réponse :

Les représentants du comité de quartier transmettrons transmettront la liste des rues concernées.

12 - Au niveau du 2 Bd Georges Pompidou qui est en charge du nettoyage du passage ?

Réponse :

Les services de la ville ont nettoyé l'espace concerné.

13 - Manque d'éclairage qui crée un climat d'insécurité au 46 rue Sadi Carnot, trafic...Un éclairage détecteur serait le bienvenu.

Réponse :

Il est possible d'éclairer ponctuellement la Rue de la République suivant la programmation de théâtre agathois.

La police municipale organisera des patrouilles dans ce secteur.

Chemin des Cayrets

14 - Le 25 janvier 2022, réponse aux Doléances : "Stationnement anarchique empêchant quelques fois la sortie de la Résidence Les Terrasses et autre habitation" la réponse était "La Police Municipale s'est rendue sur place et a bien constaté le stationnement anarchique. Après échange avec les Services Technique, le service voirie va mener une étude afin de voir s'il est possible d'empêcher le stationnement par du MOBILIER URBAIN. Depuis AUCUNE nouvelle et c'est toujours des stationnements anarchiques.

Réponse :

Après une étude, la pose de mobilier urbain n'est pas appropriée. Nous redemanderons à la Police Municipale d'effectuer des patrouilles.

Photos en pièce jointes et autres doléances,

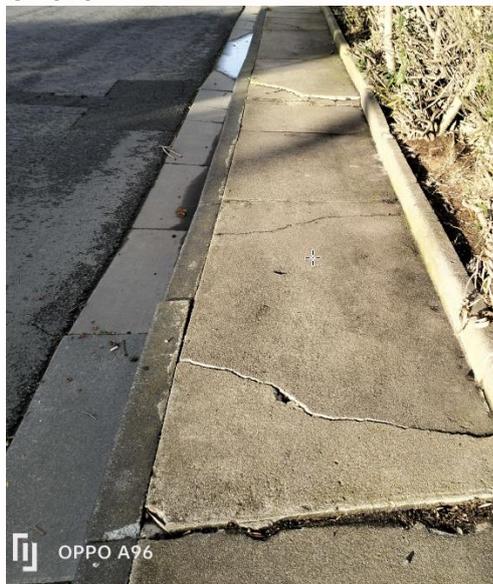
15 - Le trottoir est très abîmé à l'angle de la rue Louis Reboul et de la rue J.J. Coste Floret.



Réponse :

La régie va refaire le trottoir durant le 1er trimestre 2024.

16 - Les dalles en béton rue de la Prunette en face de la placette : risque de chute



Réponse :

Des travaux seront réalisés pour pour supprimer le risque de chute.

17 - Rond point du Césarion, toujours pas d'aménagement, quand seront remplacées les barrières ?

Réponse :

Le matériel a été commandé.

18 - Barrière sur la piste cyclable au niveau du pont (vers citröen).

Réponse :

Le matériel a été commandé.

19 - Enorme trou devant le Coiffeur Harrys, à qui appartient ce terrain, qui doit faire les réparations ?

Réponse :

Le nécessaire a été fait par le propriétaire des lieux.

20 - Angle Louis Vallière et Paul Verlaine, une voiture a arraché le panneau de la rue.

Réponse :

Le panneau va être remplacé.

21 - Quand les travaux du funérarium seront finis, pouvez-vous arranger l'entrée de la rue Louis Vallière qui est défoncée.

Réponse :

Des travaux seront entrepris à l'issue du chantier.

22 - Comment la loi en 2024 pour le COMPOSTAGE va-t-elle s'organiser ?

Réponse :

Une brochure a été remise aux représentants du comité.

AGDE

Vos collectes évoluent : ouverture en février des bornes biodéchets

La loi **AGEC**, Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire, impose la **réduction à la source des déchets ménagers et le tri des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024**. Le SICTOM Pézenas-Agde en partenariat avec votre commune a mis en œuvre cette **nouvelle collecte de biodéchets**, avec l'**implantation de 34 Bornes accessibles 24h/24 et 7j/7**. Les biodéchets sont essentiellement les restes alimentaires et déchets de cuisine. Ils représentent près de 30% des déchets qu'un foyer produit annuellement. Leur tri permet de les détourner de l'enfouissement. Ils sont valorisés en compost pour l'agriculture locale.

Localisation des bornes :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Rue Jean Bedos | 18. Rue Marcelin Albert |
| 2. Quai Commandant Reveille* | 19. Chemin de Janin |
| 3. Parking Mirabeau | 20. Boulevard du Soleil |
| 4. Chemin de la Vallée | 21. Rue des Rosiers |
| 5. Rue de la République | 22. Boulevard de l'Etna |
| 6. Quai des chantiers François Palumbo* | 23. Chemin d'Agde au Mont St-Loup |
| 7. Boulevard du Saint-Christ | 24. Chemin de l'Abbé Pierre Deilhaes* |
| 8. Rue Jean Jacques Coste Floret | 25. Boulevard du Vésuve |
| 9. Rue du Docteur Van Cao | 26. Chemin des 7 Fonts |
| 10. Rue Pierre Lattes* | 27. Rue de Chiminie |
| 11. Chemin de Janin | 28. Avenue de Sète* |
| 12. Avenue du 11 Novembre 1918 | 29. Boulevard des Volcans |
| 13. Rue Montée de Joly | 30. Rue Lipari |
| 14. Avenue Paul Balmigère | 31. Chemin d'Agde au Mont St-Loup |
| 15. Rue Denfert Rochereau | 32. Rue de la Grande Mer |
| 16. Parking Cinéma Travelling | 33. Impasse d'Andalousie |
| 17. Rue de la Treille* | 34. Rue des Hirondelles |

*L'implantation de ces bornes nécessitant des travaux actuellement en cours, elles seront très prochainement ouvertes.

Les Éco-Ambassadeurs du SICTOM sont venus à la rencontre des Agathoises et Agathois lors de permanences à la Salle Moulin des Évêques et au marché du centre-ville. Ils ont remis les premiers kits de tri (bioseaux, sacs compostables et guide de tri) ainsi qu'une clé d'accès à la borne. Près de **2 200 foyers agathois sont ainsi déjà équipés**.

Le SICTOM PÉZENAS-AGDE accompagne les Agathoises et les Agathois dans leurs gestes de tri :

Pour un kit de tri des biodéchets, contacter les services du SICTOM au 04 67 98 45 83 ou par mail : biodechets@sictom-pezenas-agde.fr

Pour un bac jaune plus grand, le remplacement, gratuit, se fait sur simple demande au 04 67 98 45 83 ou par mail : contact@sictom-pezenas-agde.fr

Après le tri, il ne reste que très peu de déchets qui ne peuvent pas être triés. Ils vont dans le bac à ordures ménagères et finissent enfouis. C'est ce qui coûte le plus cher avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes car c'est ce qui **pollue le plus notre planète** ! Le volume enfoui diminue **grâce aux bons gestes de tri et à la collecte des biodéchets**.

Retrouvez les infos pratiques de votre commune sur :

<https://www.sictom-pezenas-agde.fr/lactualite-de-ma-commune/agde/>

Questions diverses :

Rue des Oliviers : Terminer la bande jaune devant le garage.

Route de Rochelongue / Pont : Un élément de la barrière est détérioré.

6 Rue Paul Verlaine : Côté pair, les trottoirs ne sont pas terminés.

Déchetterie La Prunette : Il faut descendre du véhicule pour badger, la borne est trop loin.

SECURITE

Un bilan est présenté par Luc LAROSE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 17
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 9
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 5
- Domaine « Divers » : 28
- Domaine « environnement » : 48

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE-TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.

L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022.

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

Travaux en cours :

- Sur la phase 1, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.
- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.
- La livraison est envisagée pour juin 2024.
- Sur la Phase 3 Promenade Nord (parking)
- L'élagage, la transplantation des arbres ont été réalisés en octobre 2023.
- Dans un même temps, les travaux d'archéologie sont en cours sur cet espace pour une durée de 4 mois.

- En juin 2024, débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.
- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

VALORISATION ET EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE

Notre ville s'inscrit pour une large part au centre d'un environnement de verdure qu'il nous appartient de conserver, d'entretenir et de mieux valoriser. Dans cette optique, la Municipalité souhaite mettre en réseau l'ensemble des parcs et jardins qui structurent le territoire communal et ont vocation à accueillir du public. Cela va s'organiser avec la mise en place d'une labellisation et signalisation commune ainsi que la gestion des sites par une équipe exclusivement dédiée.

Seront concernés par ce programme global de valorisation et d'embellissement :

- **Le Parc de Belle-Isle.** Avec l'élargissement du périmètre du centre historique à la rive droite de l'Hérault, le Parc de Belle-Isle s'inscrit comme un poumon vert au centre de la cité. Depuis l'an dernier, il fait l'objet d'une restauration d'ensemble afin que le public puisse se réapproprier cet espace.

- **Le Parc-Lano.** L'ensemble des masses végétales du parc sera repensé avec des plantations caractéristiques pour constituer des ambiances différentes au gré de la promenade. Un parcours sportif autour du plan d'eau sera créé, avec la mise en place d'espaces de repos et de pique-nique ainsi que la rénovation des deux passerelles, en bois, emblématiques des lieux.

- **Le Petit Bois de l'Île des Loisirs.** Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- **La Pinède de l'Agenouillade.** La Ville va embellir la partie végétale du lieu en valorisant la pinède autour de la chapelle. L'ensemble des arbres de cette pinède sera mis en valeur et l'estrade en béton existante sera rehaussée d'un kiosque à musique pour contribuer l'animation du site.

- **Le jardin public de Lachaud.** Ce jardin public est situé dans la continuité de la place de l'Abbé Dolques qui va être réaménagée dans la continuité de l'espace Lachaud. Il est un des espaces verts emblématique et historique du centre-ville et accueille la crèche Françoise Dolto et la maternelle Jean Moulin. Il nécessite aujourd'hui d'être restructuré. Les cheminements piétons qui desservent ces établissements doivent être refaits, les jardins et plantations rénovés. Ce jardin doit conserver sa vocation ludique. Ainsi des jeux d'enfants adaptés seront intégrés à cet embellissement végétal.

- **Le Parc de la Grande Conque.** La Ville a engagé une étude de restructuration et de mise en valeur du site. L'ensemble des cheminements existants sera repensé et rendu

perméable. Ils permettront une lecture patrimoniale du lieu avec la mise en exergue de particularités géologiques, ainsi que la préservation des plantes endémiques.

- **La Pinède des Arènes.** Le parcours santé qui animait le site à l'époque sera recréé.

- **Les Monts Saint-Loup et Saint-Martin.** Ces espaces naturels remarquables, administrés par l'Office National des Forêts, nécessitent une gestion forestière en lien avec tous les enjeux environnementaux notamment la considération de leur dimension ludique. La volonté de la commune est de rendre visible le volcan depuis l'extérieur, de maintenir l'identité forestière du massif et de minimiser l'impact de sa fréquentation en encadrant les circulations sur des trajets officialisés, balisés et thématiques (parcours sportifs, pédagogiques, de promenades ou contemplatifs).

- **Le Bois de la Tamarissière.** Après le réaménagement en cours du fait de la modernisation du camping, le Bois de la Tamarissière sera rouvert au public en automne et en hiver.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PPI VOIRIE : Des investissements majeurs sur la voirie communale **Réfection de 50 kilomètres en 3 ans**

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 200 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. En 2024, 2025 et 2026, un programme d'investissement annuel de 3 millions d'euros va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise de pas moins de 50 km de voirie, soit un quart du réseau routier du territoire.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les 3 îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures voiries et réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base afin d'arbitrer les chantiers à venir et d'optimiser les choix techniques et le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées imposant une intervention, le choix de prioriser certaines voies a été dicté par le niveau de fréquentation, la desserte des équipements publics, des services et commerces et la cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne. Une attention particulière sera portée sur l'ensemble des éléments constituant le paysage associé à ces voies. Ainsi le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation seront considérés. La singularité de chaque îlot a également été prise en compte.

Sur Agde, les opérations d'entretien seront réparties sur les voies secondaires et trottoirs. Sur le Cap d'Agde, l'investissement se portera plus particulièrement sur les axes

majeurs notamment les voiries périphériques au port. Sur le Grau d'Agde, c'est l'ensemble des voiries qui constituent le cœur historique du quartier qui bénéficiera d'un investissement d'une ampleur inédite. Ce réaménagement de la voirie concernera particulièrement des axes se situant dans le prolongement de la route de Saint-Vincent et qui permettent d'irriguer l'ensemble du quartier.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DES ÉCHANGEURS/DOUBLEMENT DE LA RD.612

Le Département a engagé depuis de nombreux mois les études de maîtrise d'œuvre relatives au contournement de la ville d'Agde. Ces études sont consécutives aux accords de principe validés au mois de juin 2020, entre le Maire d'Agde, Gilles D'Ettore et le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Kléber Mesquida.

Dans la logique de ce futur projet, le Conseil Départemental a initié, avec l'appui du Premier Adjoint de la Ville et Conseiller Départemental Sébastien Frey, une restructuration paysagère des échangeurs de la Tamarissière, de Guiraudette et de Rochelongue.

Il s'agit d'un préambule à la mise en œuvre du projet global de raccordement de la ville d'Agde à l'autoroute, qui va consister en la mise en 2x2 voies de la route départementale 612 entre le péage autoroutier de Bessan et l'échangeur "Cap d'Agde", au pied du Mont Saint-Loup.

Cette réalisation permettra de faciliter, notamment durant la saison estivale, l'accès à notre destination. Dès à présent, la restructuration de la portion entre l'échangeur de Guiraudette et celui du Cap d'Agde, d'une longueur de 2 km sur une emprise moyenne de 35 m, est anticipée avec une enquête publique qui sera organisée cette année. Les travaux devraient débuter en 2025.

Ce doublement de la voirie permettra à la route départementale de fonctionner pleinement comme une rocade avec des flux de circulation accrus qui permettront de désengorger les axes majeurs de notre cité. Il s'inscrit ainsi positivement dans la mise en œuvre d'une logique urbaine de réorganisation des déplacements et d'amélioration de leur fluidité.

Présents :

C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MANCEAU, J LOPEZ, L LAROSE, C BERGES, S MATHURIN.

Représentants du comité de quartier :

Viviane ALENGRIN, Denis BONTEMPS, Jeanine ESCUDIER, Christian FOUCHER, Josette GOUJET, Régine HENRI, Lionel LABUSSIÈRE, Jean Marc MENA, Jeanine PALUMBO, Marie Hélène TARDIEU.

Absent excusé :

Alain PAGANON.

Absents non excusés :

Laetitia BERZIN, Marylène BOUYSSOU, Michel DREMONT, Chantal GILBERT, Lionel STENGER, Jean Paul TAGIASCO.